



Table des matières

1. Objet.....	3
2. Application des règlements interclubs.....	3
Article 1 : Règlements généraux	3
3. Organisation de la compétition.....	3
Article 2 : Inscriptions.....	3
Article 3 : Indices d'équipes	4
Article 4 : Etablissement des tableaux	4
Article 5 : Club visité.....	4
Article 6 : Calendrier.....	4
Article 7 : Vainqueurs de district.....	5
Article 8 : Finale.....	5
4. Organisation d'une rencontre	6
Article 9 : Equipes alignées.....	6
Article 10 : Nombre de matches.....	6
Article 11 : Détermination du handicap	6
Article 12 : Avantage du service	6
Article 13 : Fin du set.....	6
Article 14 : Interruption du match	6
Article 15 : Rencontres à jouer	7
5. Annexe 1 : Handicaps	8
5.1. Doubles.....	8
5.1. Simples	9

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Coupe de la L.F.B.B.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Version	Modifications	Date	Approbateur
20160527	Version initiale	27/05/2016	Assemblée générale
20170526	Amendement des articles 5 & 8	26/05/2017	Assemblée générale

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Coupe de la L.F.B.B.

1. Objet

Ce document reprend les dispositions particulières à la Coupe de la LIGUE ou Coupe L.F.B.B.

2. Application des règlements interclubs

Article 1 : Règlements généraux

1. Sauf stipulations contraires comprises dans le présent règlement spécifique à la Coupe LFBB avec handicap, tous les règlements appliqués aux Interclubs Messieurs/Dames LFBB sont d'application :
 - a. Nombre et ordre des parties (13) ;
 - b. Matches arrêtés (15) ;
 - c. Qualification des joueurs (17) ;
 - d. Composition des équipes (22) ;
 - e. Joueurs de réserve (24) ;
 - f. Cas de défaillance (25) ;
 - g. Equipes incomplètes (27) ;
 - h. Forfaits (28) ;
 - i. Obligations des clubs visiteurs et visités (29) ;
 - j. Interruption d'une rencontre (30) ;
 - k. Responsable interclubs (31) ;
 - l. Feuilles de résultats (32)
 - m. Encodage des résultats (33) ;
 - n. Infractions (38) ;
 - o. Dispositions transitoires en cours de saison (39).

3. Organisation de la compétition

Article 2 : Inscriptions

1. Chaque Club LFBB peut inscrire au maximum une équipe dames et une équipe messieurs. Chaque équipe se composera de 4 joueurs distincts minimum.
1. Le formulaire d'inscription en ligne sera établi annuellement par le Responsable Compétitions et mis à disposition des Clubs au plus tard le 1^{er} août de la nouvelle saison.
2. La date de clôture des inscriptions sera communiquée aux clubs en même temps que la publication du formulaire d'inscription.

Version : 2017	Approuvé par l'A.G du 26/05/2017	Page 3 / 9
----------------	-------------------------------------	------------



Article 3 : Indices d'équipes

1. L'indice d'équipe de chaque Club est déterminé par les 4 premiers joueurs titulaires conformément à l'article 19 du règlement interclubs Messieurs/Dames LFBB.

Article 4 : Etablissement des tableaux

1. Les Clubs inscrits sont répartis en 3 tableaux distincts tirés au sort séparément au sein des districts (Bruxelles-Brabant, Hainaut-Namur et Liège-Luxembourg).

Article 5 : Club visité

1. Dans la phase de poules éliminatoires, le Club ayant l'indice d'équipe le plus bas détient l'avantage de jouer à domicile. En cas d'égalité d'indice d'équipe, l'équipe tirée au sort en premier lieu se verra attribuer l'avantage décrit ci-dessus.
2. Pour la phase finale de chaque district, l'équipe tirée au sort en premier lieu se verra attribuer l'avantage de jouer à domicile, quel que soit l'indice des équipes en lice. Le Club visité fournira les volants pour la rencontre. Ces derniers seront exclusivement du modèle « PLUMES », agréés par la LFBB, (la liste de ces volants se trouve sur le site de la LFBB).

Article 6 : Calendrier

1. Dès la publication du tirage au sort, les clubs disposent d'un minimum de six semaines pour organiser leur rencontre. Le Club visité doit proposer dans les 10 jours calendrier, **par écrit (ou par mail) avec copie au Gestionnaire de la coupe**, deux dates. Le Club visité doit consulter le calendrier des interclubs (visités et visiteurs) pour proposer ces dates.
2. Dans les 10 jours calendrier de la réception des propositions, le Club visiteur doit accepter une de ces deux dates. En cas de litige, les Clubs doivent avertir le plus tôt possible le Gestionnaire de la Coupe. En cas de désaccord, le Gestionnaire de la Coupe tranchera.
3. En cas de non respect de ces délais, l'équipe fautive sera sanctionnée d'un forfait.
4. En cas de litige ou de désaccord, les Clubs doivent avertir le plus tôt possible le Gestionnaire de la Coupe LFBB qui tranchera.
5. Les résultats doivent parvenir au Gestionnaire de la coupe conformément à l'article 32 des IC Messieurs/Dames avant le :
 - a. 1er février pour la phase éliminatoire
 - b. 15 avril pour les finales de district

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Coupe de la L.F.B.B.

6. Les rencontres de la phase éliminatoire seront jouées pour le 1er février et les finales de district pour le 15 avril.
7. Les vainqueurs de chaque district se rencontreront le 1^{er} mai, en une poule finale.

Article 7 : Vainqueurs de district

1. L'équipe victorieuse dans les districts sera déclarée Championne du district et se verra remettre un souvenir lors de la finale.

Article 8 : Finale

1. Le jour de la finale les équipes qualifiées devront être présentes 30 minutes avant le début de leur première rencontre. Tout retard sera sanctionné par un forfait et une amende (voir tarif).
2. Le trophée gagné lors de la finale est remis en jeu chaque saison. En cas de 3 victoires consécutives ou sur 5 ans, le trophée reviendra d'office au club.
3. Le cas contraire, le Club devra réintégrer le trophée au plus tard pour le 15 avril de chaque saison au secrétariat général de la LFBB.
4. Pour pouvoir être aligné lors de la finale, le joueur devra au moins avoir joué 1 match pendant la phase éliminatoire de la Coupe. Une liste des joueurs répondant aux critères d'alignement sera transmise aux capitaines d'équipes dans la semaine précédant la finale.
5. Le classement pris en compte est le classement relatif à la dernière publication précédant le jour de la finale.
6. Le capitaine d'équipe se chargera de remettre sa composition 30 minutes avant le début de chaque rencontre.
7. Avant le début de chaque match, chaque équipe s'engagera à vérifier les points d'handicaps attribués et à demander une rectification si nécessaire. Aucune réclamation ne pourra être faite après le début du match.
8. En fonction des nécessités de l'horaire, il est laissé à l'appréciation du Juge arbitre le soin de modifier le temps de repos entre celles-ci.

Version : 2017	Approuvé par l'A.G du 26/05/2017	Page 5 / 9
-----------------------	--	-------------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Coupe de la L.F.B.B.

4. Organisation d'une rencontre

Article 9 : Equipes alignées

1. En plus des titulaires, peuvent être alignés tous les joueurs répondant aux critères de l'article 17, à condition qu'il(s) n'augmente(nt) pas l'indice de l'équipe. Cet indice peut être augmenté en cours de saison à chaque publication des nouveaux classements sur base des titulaires de l'équipe à cette date et des joueurs déjà alignés lors d'une rencontre.

Article 10 : Nombre de matches

1. Chaque rencontre se disputera sur l'ensemble de 8 matches, soit 4 simples et 4 doubles (en cas d'égalité, les équipes seront départagées en appliquant les critères de l'article 9 des règlements interclubs Messieurs/Dames LFBB).
2. Le classement des poules est établi conformément à l'article 35 des règlements LFBB.

Article 11 : Détermination du handicap

1. Handicaps en points par classement (comparativement au classement A):
 - a. Simples : voir tableau annexe
 - b. doubles : voir tableau annexe.

Article 12 : Avantage du service

1. Lors de chaque match, le joueur le plus haut classé (ou l'équipe ayant le plus haut indice d'équipe en doubles) a l'avantage du service au premier set.

Article 13 : Fin du set

1. Lors de cette compétition par handicap, tous les matchs se jouent en 21 points. **Il n'y a pas de prolongation.**

Article 14 : Interruption du match

1. Les arrêts de jeu dans chaque set et le changement de terrain au 3ème set doivent être effectués lorsqu'une équipe a marqué la moitié du nombre total des points requis pour remporter le set (on prendra le nombre immédiatement supérieur à cette valeur si ce n'est pas un nombre entier).

Version : 2017	Approuvé par l'A.G du 26/05/2017	Page 6 / 9
----------------	-------------------------------------	------------

	Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL
	Sportifs
	Coupe de la L.F.B.B.

Article 15 : Rencontres à jouer

1. En cas de rencontre à rejouer, l'article 12 des Interclubs est d'application.



5. Annexe 1 : Handicaps

5.1. Doubles

HANDICAP (par joueur) : A=0; B1=3; B2=4; C1=5; C2=6; D=6.

Paire de doubles : contre paire de doubles :	A	A	A	A	A	A	B1	B1	B1	B1	B1	B2	B2	B2	B2	C1	C1	C1	C2	C2	D
+ A	+ B1	+ B2	+ C1	+ C2	+ D	+ B1	+ B2	+ C1	+ C2	+ D	+ B2	+ C1	+ C2	+ D	+ C1	+ C2	+ D	+ C2	+ D	+ D	
A + A	0	2	4	5	6	6	6	8	9	11	11	9	11	12	12	12	14	14	15	15	15
A + B1		0	1	1	2	2	2	4	5	6	6	5	6	8	8	8	9	9	11	11	11
A + B2			0	1	1	2	2	2	4	5	5	4	5	6	6	6	8	8	9	9	9
A + C1				0	1	1	2	2	2	4	4	2	4	5	5	5	6	6	8	8	8
A + C2					0	0	0	1	1	2	2	2	2	4	4	4	5	5	6	6	6
A + D						0	0	1	2	2	2	2	2	4	4	4	5	5	6	6	6
B1 + B1							0	2	3	4	4	3	4	6	6	6	7	7	8	8	8
B1 + B2								0	2	3	3	2	3	4	4	4	5	5	6	6	6
B1 + C1									0	2	2	0	2	3	3	3	4	4	6	6	6
B1 + C2										0	0	0	0	2	2	2	3	3	4	4	0
B1 + D											0	0	0	2	2	2	3	3	4	4	4
B2 + B2												0	2	3	3	3	4	4	6	6	6
B2 + C1													0	2	2	2	3	3	4	4	4
B2 + C2														0	0	0	2	2	3	3	3
B2 + D															0	0	2	2	3	3	3
C1 + C1																0	2	2	3	3	3
C1 + C2																	0	0	2	2	2
C1 + D																		0	2	2	2
C2 + C2																			0	0	1
C2 + D																				0	0
D + D																					0



Ligue Francophone Belge de Badminton ASBL

Sportifs

Coupe L.F.B.B.

5.1. **Simples**

Joueur de classement : contre joueur de classement :	A	B1	B2	C 1	C2	D
A	0	3	5	9	12	15
B1		0	3	6	8	10
B2			0	3	6	7
C1				0	3	4
C2					0	2
D						0